

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 20 février 2017, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 la conseillère madame Édith Coulombe
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
 - 3.1 Aucun
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal**
 - 5.1 Aucun
- 6. Bordereau de correspondance**
 - 6.1 Aucun
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
 - 7.1 Aucun
- 8. Ressources humaines**
 - 8.1 Embauche d'un coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, poste permanent à temps plein
- 9. Administration**
 - 9.1 Aucun
- 10. Finances**
 - 10.1 Adoption du Règlement numéro 17-783 modifiant le Règlement numéro 17-772 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2017
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Aucun
- 12. Sécurité incendie**
 - 12.1 Aucun
- 13. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 13.1 Rapport des demandes de soumissions**
 - 13.1.1 Aucun
 - 13.2 Recommandations de paiement**
 - 13.2.1 Aucun
- 14. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 14.1 Adoption du Règlement numéro 17-784 pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de

déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) et décrétant un emprunt de 1 978 000 \$

15. Urbanisme et environnement

15.1 Dérogations mineures

15.1.1 Aucun

15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.1 Aucun

16. Urbanisme et environnement

16.1 Adoption du Règlement numéro 17-785 pourvoyant à un circuit cyclable sur route entre le Parc National de La Jacques-Cartier et le boul. Talbot sud (UR-1703) et décrétant un emprunt de 482 000 \$

17. Divers

17.1 Aucun

18. Période de questions

19. Levée de la séance

Ouverture de la séance

À 19 h 00, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné arrive à 19 h 03.

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil.

Rés. : 073-17

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Rés. : 074-17

Embauche d'un coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, poste permanent à temps plein

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire suite à la démission de monsieur Alexandre G. Voyer effective en date du 20 janvier 2017 ;

Considérant que le poste de coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a fait l'objet d'un concours d'emploi et que 5 candidats ont été reçus en entrevue ;

Considérant que le candidat a été reçu en entrevue par la direction, que monsieur Vincent Garneau détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Claude Lebel. Il est résolu de nommer monsieur Vincent Garneau au poste de coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. La date d'entrée en fonction de monsieur Vincent Garneau sera le 1^{er} mars 2017, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de monsieur Vincent Garneau sera celui prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2017.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Rés. : 075-17

Adoption du Règlement numéro 17-783 modifiant le Règlement numéro 17-772 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2017

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 17-772 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2017 a été donné à la séance du conseil tenue le 13 février 2017 ;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 17-783 a été remise aux

membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Claude Lebel et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-783 modifiant le Règlement numéro 17-772 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2017 comportant 3 pages et 0 annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Édith Coulombe
Ont voté contre : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

En faveur : 1
Contre : 4

La proposition est rejetée.

Le 21 février 2017, le maire a exercé son droit de veto sur cette résolution.
Le point sera reporté à la prochaine séance, le 13 mars 2017.

Travaux publics et hygiène du milieu

Rés. : 076-17

Adoption du Règlement numéro 17-784 pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) et décrétant un emprunt de 1 978 000 \$

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) et décrétant un emprunt à cet effet a été donné à la séance du conseil tenue le 13 février 2017 ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 17-784 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-784 pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) et décrétant un emprunt de 1 978 000 \$ comportant deux (2) pages et une (1) annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Urbanisme et environnement

Rés. : 077-17

Adoption du Règlement numéro 17-785 pourvoyant à un circuit cyclable sur route entre le Parc National de La Jacques-Cartier et le boul. Talbot sud (UR-1703) et décrétant un emprunt de 482 000 \$

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à un circuit cyclable sur route entre le Parc National de La Jacques-Cartier et le boul. Talbot sud (UR-1703) et décrétant un emprunt à cet effet a été donné à la séance du conseil tenue le 13 février 2017 ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 17-785 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le maire monsieur Robert Miller et appuyée par aucun appuyeur. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-785 pourvoyant à un circuit cyclable sur route entre le Parc National de La Jacques-Cartier et le boul. Talbot sud (UR-1703) et décrétant un emprunt de 482 000 \$ comportant deux (2) pages et une (1) annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Ont voté contre : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel

le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

En faveur : 0
Contre : 5

La proposition est rejetée.

Le 21 février 2017, le maire a exercé son droit de veto sur cette résolution.
Le point sera reporté à la prochaine séance, le 13 mars 2017.

Période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

Rés. : 078-17

Levée de la séance

À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyé par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal, excluant les résolutions 075-17 et 077-17 où j'exerce mon droit de veto.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Lisa Kennedy
Directrice générale et secrétaire-trésorière